

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Appel à projets mode d'accueil petite enfance, financé pour partie par le plan pauvreté, 3ème répartition 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFÉRENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement aux divers gestionnaires, pour un montant total de 128 590 € concernant la mise en place de projets spécifiques dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de fonctionnement selon le modèle type prévu à cet effet avec les associations : Saint Joseph-Afor, Crèches du Sud, Association des équipements collectifs La Castellane, Sauvegarde 13, Maison de la Famille, Auteuil Petite Enfance et Ifac Provence.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**